RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260313-2026_16-DE
Reçu le 20/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
• en exercice	14
• présents	14
• votants	14
• absents	
• exclus	

De la commune d'Albas

DELIBERATION N°2026-16

Séance du 13 mars 2026 à 20 heures 30

Date de convocation :
06 mars 2026

Date d'affichage :
06 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. Nom : ALAUX
Prénom : Jean-Pierre

Objet

Modification du Lot n°9 - Electricité et du Lot n°10 - Chauffage - VMC - Plomberie pour la réhabilitation des appartements situés rue du Pal

Étaient présents :

Mmes Monette DESTAMPES, Marie-France QUÉBRIAC, Alicia MATHIS, Yolande REILHÉ, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Denis BOUCHUD, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis Jean HALLÉ, Daniel ROUDIÈRE.

Secrétaire de séance :

Mme Nom : DESTAMPES
Prénom : Monette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'origine du projet, il était prévu d'installer des radiateurs électriques dans l'appartement de type 2 pièces, une pompe à chaleur dans le séjour de l'appartement en duplex, ainsi que des radiateurs dans les autres pièces.
Toutefois, afin d'améliorer le confort des occupants et de réduire les coûts de chauffage pour les locataires, il a été proposé de remplacer ces équipements par un système de chauffage thermodynamique par pompe à chaleur air/air dans l'ensemble des appartements.

En conséquence, Monsieur le Maire présente les modifications suivantes :

- Lot n°9 - Electricité :

Moins-value du marché initial concernant la suppression des radiateurs électriques pour un montant de - 2 470 € HT.

- Lot n°10 - Chauffage - VMC - Plomberie :

Proposition de l'entreprise Laurent Energie, titulaire du marché pour la mise en place d'un système de chauffage thermodynamique par pompe

AR Prefecture
046-214600017-20260313-2026_16-DE
Reçu le 26/03/2026

à chaleur air/air, pour un montant de 9 776.25 € HT.

Monsieur le Maire invite en conséquence le Conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications proposées par Monsieur le Maire concernant le système de chauffage des logements ;

- Valide la moins-value relative au lot n°9 – Électricité, d'un montant de -2 470 € HT pour la suppression des radiateurs électriques ;

- Accepte la proposition de l'entreprise Laurent Energie pour le lot n°10 – Chauffage – VMC – Plomberie, d'un montant de 9 776,25 € HT pour l'installation d'un système de chauffage thermodynamique par pompe à chaleur air/air ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces modifications de marché ;

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

de Cahors

le

Publié ou notifié le

Fait à Albas
Le 23 mars 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)